

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2026-29

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

La Directrice de l'Institut d'études politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article D. 741-9 ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, notamment son article 28,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour l'année universitaire 2026-2027, le comité de direction de l'Institut d'études politiques de Lyon, dit « Sciences Po Lyon », est composé de :

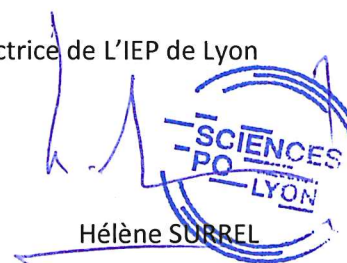
- Julien BARROCHE, directeur des études du 2nd cycle et partenariats académiques ;
- Jérôme BLANC, président de la Commission scientifique et directeur de la recherche ;
- Marie-Sophie CHAMPION-DESCLOUX, directrice générale des services ;
- Sophie FERMIGIER, directrice des études du 1^{er} cycle et chargée d'orientation ;
- Sandrine FREYRI, directrice générale des services adjointe en charge du pilote des ressources, du DD&RSE et de la qualité.
- Emmanuelle RETAILLAUD, directrice des relations internationales ;
- Hélène SURREL, directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du site internet de l'établissement et de sa transmission à la rectrice de région académique, chancelière des universités. Il est affiché en lieux accessibles aux usagers et aux membres du personnel.

Article 3 : La Directrice générale des services de l'IEP est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 10 septembre 2026

La Directrice de L'IEP de Lyon



Hélène SURREL